



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE**

DELIBERATION N° 2025-06/18

Nombre de conseillers **L'an deux mille vingt cinq
le 2 juin à 19 heures**
en exercice : 29 le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**
présents : 21 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**
votants : 26 Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 mai 2025
pour : 26 **PRESENTS :**
Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude,
contre : 0 DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARCHAND
Charlène, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS
abstention : 0 Hayette, PRATI Corinne, NAUDIN Nathalie, CRETELLO Karine, DEMOULIN
Christophe, AUDOIN-LUONG Marlène, TRAPANI Virginie, POZZI Monique,
GEORGES Philippe, PEREZ Serge.

ABSENTS REPRESENTES :

M. CORNU Jérôme donne procuration à M. FABRE Claude.
Mme BOTTERO Emilie donne procuration à Mme CRETELLO Karine.
Mme BAYLE Magali donne procuration à Mme NAUDIN Nathalie.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à Mme PRATI Corinne.
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. DEGIOANNI Jean-Marie.
M. FILLAT Éric.
Mme COLLOMBON Danièle.

**OBJET : PARTICIPATION EDITION JOURNAL DE JEUX « LES CLOWNS A
L'HOPITAL » POUR ENFANTS HOSPITALISES**

La Commune de Saint-Zacharie est soucieuse de soutenir au mieux les initiatives qui visent à améliorer le quotidien des enfants hospitalisés.

Les éditions EDICOM participent à l'amélioration de l'accueil des enfants malades pendant leur séjour à l'hôpital en proposant un journal de jeux dans le cadre de l'action « les Clowns à l'Hôpital ».

La commune souhaite participer au bien-être de l'enfant hospitalisé et à ce titre, il est demandé au Conseil Municipal de verser une participation de 100 € aux Editions EDICOM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De verser une participation de 100 € aux Editions EDICOM (bon de souscription ci-annexé) pour leur journal de jeux destiné aux enfants hospitalisés.

- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire

Claude FABRE